



Voyage à l'étranger avec une carte de séjour

Par Serge

Bonjour,

J'ai besoin de rentrer au Maroc après avoir obtenu ma 1ere carte de séjour d'une durée de 1 an en tant que conjoint de français. Y a t il une durée maximum d'absence du territoire français ? j'ai entendu parler de 3 mois, mais sans savoir si c'est 3 mois consécutifs ou si c'est 3 mois cumulés dans l'année.

Merci de vos réponse et surtout de la référence des textes justifiant votre réponse.

Cordialement

Par mballe

Tu peut voyager a l'etranger mais il faut pas dépasser plus de six mois si non tu va avoir de problem pour demande la carte de resident.

Bon voyage.